

Concours du CAPES/CAFEP EXTERNE D'HISTOIRE et GÉOGRAPHIE 2019

ÉPREUVE D'ANALYSE DE SITUATION PROFESSIONNELLE GÉOGRAPHIE

Sujet :

**Enseigner « les mobilités humaines transnationales »
en classe de quatrième**

I. Éléments de présentation de la situation professionnelle

- **Document A** : Extraits du programme d'histoire-géographie du cycle quatre, classe de quatrième, B.O. n°11 du 26 novembre 2015, et de la fiche Eduscol.
- **Document B** : Manuel d'histoire-géographie, classe de quatrième, Cristhine Lécureux, et alii, Paris, Hachette, 2016, p. 198-199.
- **Document C** : Manuel d'histoire-géographie, classe de quatrième, Emilie Blanchard, Arnaud Mercier, (dir.), Lyon, Lelivrescolaire.fr, 2016, p. 232 et 234.

II. Éléments d'analyse scientifique et civique de la situation professionnelle

- **Document D** : Gildas Simon, « Penser globalement les migrations », *Revue Projet*, vol. 272, no. 4, 2002, p. 37-45.
- **Document E** : Jocelyne Streiff-Fénart, « Le “modèle républicain” et ses Autres : construction et évolution des catégories de l'altérité en France », *Migrations Société*, vol. 122, no. 2, 2009, p. 215-236.

Document A : Extraits du programme d'histoire-géographie du cycle quatre, classe de quatrième, B.O. n°11 du 26 novembre 2015, et de la fiche Eduscol.

Extraits du programme

Repères annuels de programmation	Démarches et contenus d'enseignement
<p>Thème 2 Les mobilités humaines transnationales</p> <p>Un monde de migrants.</p> <p>Le tourisme et ses espaces.</p>	<p>Il est essentiel de montrer aux élèves l'importance des grands mouvements transnationaux de population que le monde connaît et qui sont d'une ampleur considérable.</p> <p>Les migrations transnationales, dont les motivations peuvent être extrêmement variées (Erasmus, suite de conflits, crise climatique, raisons économiques...), sont souvent au centre de l'actualité et il est important que les élèves comprennent que cette géographie des migrations n'est pas centrée sur la seule Europe, ni marquée par les seuls mouvements des « Suds » vers les « Nords », mais comporte aussi des foyers de migrations intracontinentales sud-sud.</p>

Extraits de la fiche Eduscol

Pourquoi enseigner les mobilités humaines transnationales en classe de Quatrième ?

Les mobilités humaines transnationales sont une composante majeure de la mondialisation contemporaine. Les mobilités sont indispensables au fonctionnement des sociétés dans un monde interdépendant. Pour le montrer, on approfondira les deux principales composantes des mobilités humaines contemporaines, phénomène massif et aux impacts territoriaux majeurs : les migrants et le tourisme. Elles seront étudiées selon une approche multiscalaire, en plaçant les individus et leurs pratiques au cœur des démarches pour permettre des approches concrètes.

Problématique : dans quelle mesure les mobilités révèlent-elles l'interconnexion du monde et reflètent-elles les inégalités et les différences qui existent entre les territoires et les populations ?

On cherchera de manière prioritaire à faire comprendre à l'élève :

- que les mobilités humaines transnationales sont liées à la mondialisation et entraînent une mise en relation complémentaire mais hiérarchisée des lieux du monde à toutes les échelles ;
- que les orientations géographiques et les raisons de ces mobilités se sont diversifiées et complexifiées. En ce qui concerne les migrations internationales, les mouvements des « Suds » vers les « Nords » ne sont désormais pas plus importants en volumes que les mouvements « Suds »-« Suds » par exemple ;
- que les mobilités sont une forme spécifique de pratique de territoires, concrètement vécue par des femmes, des hommes et des enfants ;
- que les mobilités transnationales contribuent à transformer territoires, économies et sociétés.

Document D : Gildas Simon, « Penser globalement les migrations », *Revue Projet*, vol. 272, no. 4, 2002, p. 37-45.

Les concepts de champ migratoire et d'espace migratoire sont apparus dans la littérature scientifique française au cours des années 70. Utilisés d'abord par les démographes et les géographes, ils ont été repris ensuite par les autres disciplines (sociologie, droit, anthropologie, politologie), et passent peu à peu dans le discours des acteurs institutionnels.

L'apparition de cette nouvelle terminologie, voire de nouveaux concepts, tient à une insatisfaction théorique à l'égard du vocabulaire habituel de l'analyse spatiale : les termes de migration, de flux migratoires ou de populations migrantes, ne rendent pas suffisamment compte des rapports à l'espace, ceux qui se nouent entre le migrant et les espaces pratiqués dans le cadre de « parcours migratoires » souvent complexes, les lieux de départ, d'arrivée, d'installation, mais aussi de passage et de transit, voire de « rebondissement ». Parler de champ et d'espace migratoires, c'est désigner les espaces parcourus et structurés par l'ensemble des flux relativement stables et réguliers de migrants, quelle que soit leur origine ou leur destination. Ce concept permet en premier lieu de mieux dégager – bien au delà de la géographie des lieux concernés – la spécificité de l'espace pratiqué par chaque groupe, à différents niveaux (famille élargie, groupe villageois, ethnico-régional, national, etc.), quelle qu'en soit l'échelle (locale, nationale, régionale, intercontinentale, planétaire). Ainsi le champ migratoire des Marocains, dont les émigrés sont établis dans un assez grand nombre de pays européens et qui s'implantent, désormais, en Amérique du Nord, est-il aujourd'hui plus vaste, plus ouvert que celui des Algériens ou des Tunisiens qui demeurent concentrés sur un nombre réduit de pays, dont la France.

Le terme adjacent de transnational pointe la dimension transfrontières des champs migratoires : les migrants peuvent traverser les frontières, développer, le cas échéant, des stratégies de contournement des obstacles réglementaires ou institutionnels, fixer des parcours migratoires stables et installer des liens durables entre pays de résidence et pays d'origine. Contrairement peut-être à une certaine image, la sédentarisatation des immigrés dans la plupart des principales régions d'accueil, en Europe comme en Amérique du Nord, loin d'entraîner la rupture ou la dissolution des liens avec la société d'origine s'accompagne, dans bien des cas, du renforcement de ces relations. Ainsi, les nouveaux moyens d'échanges et de communications (téléphone portable, internet), l'abaissement des coûts du transport aérien, ces nouveaux paramètres – rapidement intégrés par les migrants internationaux –, favorisent les échanges d'informations, les retours annuels plus fréquents, les visites familiales, les transferts de fonds ou les flux de marchandises. Ce qui était au départ des migrations de travail ordinaires fait place à de véritables systèmes relationnels et circulatoires transnationaux. Des stratégies de mobilité géographique et sociale de plus en plus complexes se développent, permettant l'émergence d'autres logiques, liées, par exemple, à la formation ou l'accomplissement professionnel. [...]

S'affirme alors l'idée de l'autonomie du migrant, de son rôle d'acteur responsable dans le fonctionnement migratoire, de sa capacité d'initiatives et de ses potentialités en ressources sociales, déployant des stratégies fondées sur des logiques intégrant des variables de l'ensemble du champ migratoire international.

Document E : Jocelyne Streiff-Fénart. « Le “modèle républicain” et ses Autres : construction et évolution des catégories de l’altérité en France », *Migrations Société*, vol. 122, no. 2, 2009, p. 215-236.

En agitant la menace du multiculturalisme anglo-saxon, ceux qui s’opposent aux statistiques ethniques au nom des valeurs de la République passent sous silence l’impuissance de l’idiome identitaire propre au “modèle républicain” français à activer son propre système de significations normatives. Parallèlement, lorsqu’ils déplorent l’absence de comptage officiel de la diversité au sein de la population française, ceux qui soutiennent les statistiques ethniques sous-estiment le fait que la distinction en apparence neutre et objective entre Français et étrangers contient son propre ensemble de catégories pour établir une différenciation et une hiérarchie sociales entre “eux” et “nous”.

La grille de catégories juridiques aveugle aux différences (Français, étrangers, naturalisés) ne parle pas de “race”, d’ “ethnicité” ni d’ “immigrés”, et pourtant, elle en dit beaucoup sur qui a la légitimité pour demeurer sur le sol français.

L’utilisation fréquente de la métaphore de “l’hospitalité” pour symboliser la relation entre les nationaux et les étrangers montre que cette distinction n’est pas seulement une question de statut juridique, mais qu’elle repose plutôt sur une hiérarchie sociale établissant une distinction entre les autochtones et les nouveaux arrivants. Jean-Louis Debré, alors ministre de l’Intérieur, résumait il y a quelques années cette rhétorique de “l’hospitalité” en déclarant : « Est-ce que vous acceptez que des étrangers viennent chez vous, s’installent chez vous, et ouvrent votre Frigidaire, se servent ? [...] »

Cette opposition entre les autochtones et les nouveaux arrivants peut aussi se retrouver dans le rappel récurrent, dans la rhétorique politique de la droite aussi bien que de la gauche, que les immigrés ont des droits comme des devoirs. Le lien entre droits et devoirs s’applique à tout le monde, dans toute société démocratique, et devrait normalement se passer de rappels. La question est alors : quelle autre intention cette manière obsessionnelle de brasser des évidences à propos des immigrés sert-elle si ce n’est celle de rappeler à ces derniers leur statut de nouveaux arrivants et la place subalterne qui leur est assignée dans l’ordre national ?

En ce sens, l’assimilation à la française est un fait incontestable, non pas tant comme “modèle” mais comme processus. Ce qui distingue les immigrés “de la première vague migratoire” de ceux d’aujourd’hui, ce n’est pas que les premiers ont connu moins de souffrances, de racisme ou de rejet que les autres (ce qui serait faux), mais plutôt qu’ils ont réussi à améliorer leur statut, en passant de celui qui reçoit à celui qui offre l’hospitalité dans la “maison France”.

L’examen des catégories du lexique officiel révèle à quel point elles sont parfaitement ajustées à cette vision des choses : par exemple, quel mot pourrait indiquer, mieux que “naturalisé”, que l’immigré n’est plus perçu comme un nouvel arrivant mais comme un natif du lieu ? De la même façon, quelle catégorie pourrait être plus appropriée que “Français par acquisition” pour décrire la phase de transition par laquelle l’ancien hôte (bénéficiaire de l’hospitalité) chemine jusqu’à avoir les pleins droits de propriété ? Dans le déroulement de cette phase, l’immigré est considéré non comme un propriétaire entièrement légitime de la “maison France”, mais comme un “aspirant propriétaire”.

Ce qu’on décrit comme une crise du “modèle” d’assimilation est précisément le maintien d’une partie de la population de France dans cette situation de transition continue : ni Français ni étrangers ; ni immigrés ni membres de la société d’accueil ; ni ceux qui reçoivent l’hospitalité ni ceux qui l’offrent.

